


LYCÉE DE LA JETEE/ INFORMATIONS AUX FAMILLES / SERVICE INTENDANCE / 2024-2025

1/Grille des tarifs du lycée

ARTICLES		TARIF
PERTE CARNET DE LIAISON		5 €
PERTE CARTE DE CANTINE		10 €
REPAS ELEVE AU TICKET		3.60 €
 Les dates limites de paiement pour chaque trimestre doivent être impérativement respectées Coût pour une journée d'internat (160 jours) : 9.07 €	Trimestre 1 (septembre – décembre 2024) DATE LIMITE DE PAIEMENT 15 novembre 2024	650 € <i>(possibilité de payer en 3 fois maximum)</i>
	Trimestre 2 (janvier – mars 2025) DATE LIMITE DE PAIEMENT 14 mars 2025	490 € <i>(possibilité de payer en 2 fois maximum)</i>
	Trimestre 3 (avril – juin 2024) DATE LIMITE DE PAIEMENT 2 mai 2025	310 €
MATERIEL OU MOBILIER	Dégradation de bien	Facturation au coût réel de remplacement ou de la réparation (pièce et main d'œuvre) si nécessité de faire appel à une entreprise extérieure
PERTE CLE INTERNAT		40 €

Les remises d'ordre se font conformément au règlement intérieur du service de restauration et d'hébergement (pour des raisons médicales, période de stage professionnel etc).

PENSEZ A TELECHARGER L'APPLICATION TURBOSELF !
 Vous réservez les repas et payez en ligne ! Vous avez une situation exacte de votre solde
 RDV sur le site internet du lycée

2) Différents mode de paiement

⇒ *Au service intendance* = paiement par CB ou chèque uniquement (chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée ACAJOU 2).

⇒ *Par virement bancaire* (Titulaire du compte : LYCEE DE LA JETEE) = bien indiquer la référence de paiement : « INTERNAT T » (mettre le numéro de trimestre) ou « DP » + le nom de l'élève.

Coordonnées bancaires de l'établissement :

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1972	0000	0010	0036	262	TRPUFRP1	

Pour les élèves internes-externes scolarisés dans les collèges (pôles sportifs), la totalité du forfait doit être payée dans le collège d'inscription de l'élève.

3) Accompagnement des familles

⇒ **Demande de bourse nationale des lycées** (à partir du mois de juillet et à la rentrée scolaire – communication est faite auprès des familles).

DATE LIMITE de DEMANDE : 15 octobre 2024.

⇒ **Demande de fonds sociaux** : auprès de Mme l'assistante sociale du lycée ou se rapprocher de l'intendance.

Assistante sociale : Mme Robert-Naudin

Reçoit Mardi, mercredi et jeudi matin de 8h30 à 12h sans rendez-vous.

Reçoit mardi et jeudi de 13h30 à 16h avec rendez-vous.

Tel professionnel : 0696 24 07 92

4) CONTACT

Secrétariat d'intendance du lycée de la Jetée

Tel : 0596 54 32 26 Mail : Intendance.9720771f@ac-martinique.fr

Ouverture au public du service intendance du lycée :

LUNDI et MARDI matin de 7h30 à 11h30 SANS RENDEZ-VOUS

SUR RENDEZ-VOUS : faire votre demande par téléphone ou par mail